

## **CAF : subventions du 2<sup>e</sup> semestre 2016 et soutien à la culture en espace bilingue**

*Bienne, le 11 janvier 2017*

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) s'est prononcé durant le deuxième semestre 2016 sur un total de 61 dossiers de subventions culturelles. Il a recommandé au canton de Berne de libérer une somme globale de 566'000 francs pour ces divers projets. Prélevés sur l'enveloppe de l'Office de la culture du canton, ces montants comprenaient principalement une subvention de 300'000 francs pour la prochaine édition de l'Exposition suisse de sculpture (ESS), qui aura lieu à Bienne en 2018, sous la direction du sculpteur Thomas Hirschhorn, sur le thème de l'écrivain biennois Robert Walser. Conformément au principe dit de subsidiarité, ce montant ne sera libéré que si la Ville de Bienne accorde elle aussi une subvention équivalente.

Le CAF s'est également prononcé sur une série de montants bien plus modestes, comme 8'000 francs pour la prochaine création musicale d'Antoine Joly ou 3'000 francs pour un guide illustré pour enfants, dédié au site archéologique romain de Petinesca. Le CAF a cherché également à améliorer les possibilités de soutien cantonal à des domaines comme le cirque artistique (non commercial) ou le cabaret.

### **Soutien renforcé à la culture en espace bilingue**

Ce semestre s'est déroulé pour la première fois dans le cadre d'un nouveau système de soutien renforcé à la culture en espace bilingue. Il est réglé par une notice contraignante, publiée par l'Office de la culture du canton en collaboration avec le CAF. Ces règles prévoient notamment que le préavis du CAF est déterminant chaque fois que le CAF s'appuie sur des critères spécifiques à l'espace bilingue.

Ces critères comprennent par exemple les échanges entre le Jura bernois et Bienne, le soutien aux artistes émergents ou encore l'aide à des domaines artistiques jugés fragiles à Bienne, tels que le théâtre francophone ou l'édition francophone. Dans ces cas-là, la règle générale est que l'Office de la culture suive le préavis du CAF, à moins que de justes motifs ne s'y opposent.

Ce nouveau cadre réglementaire a été élaboré en lien avec les travaux sur le projet « statu quo plus », pour renforcer la culture francophone à Bienne et dans le canton. Il est aussi une réponse aux longues discussions qui ont entouré la réorganisation de l'Office de la culture du canton en 2015-2016, après la création du poste de délégué du Conseil du Jura bernois à la culture. Cette réorganisation fera en temps voulu l'objet d'une évaluation entre le CAF et la Direction de l'instruction publique, sous l'angle biennois.

### **Situation particulière de la Ville de Bienne**

Le CAF entend aussi poursuivre les discussions avec la Ville de Bienne : l'attribution de subventions culturelles cantonales dépend en effet fortement des contributions municipales, comme l'illustre entre autres l'exemple de l'Exposition suisse de sculpture cité ci-dessus. En cas de refus de la Ville de Bienne, il est pratiquement impossible pour le CAF d'obtenir une contribution du canton, sauf rares exceptions basées sur la loi et sur les nouveaux critères de soutien en espace bilingue.

Le CAF est d'avis que la Ville de Bienne, en tant que ville bilingue, a besoin d'un soutien cantonal accru pour sa vie culturelle. Bienne doit en effet financer des institutions culturelles dans chacune des deux langues, par exemple une bibliothèque bilingue, un théâtre en français et un théâtre en allemand, difficulté que ne connaissent pas les autres communes du canton.

Cette réalité bilingue entraîne des dépenses supplémentaires qui se chiffrent en centaines de milliers de francs par an. Par rapport aux autres villes, il est donc plus fréquent que Bienne ne puisse pas apporter un financement à un projet culturel, entraînant presque automatiquement le refus du canton. Le CAF cherche des solutions pour tenir compte de cette situation particulière,

tout en encourageant la Ville de Bienne à assumer autant que possible son rôle de centre culturel bilingue.

## **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

La présidente :

Le secrétaire général :

Pierrette BERGER-HIRSCHI

David GAFFINO

### **Note aux rédactions :**

*La « Notice portant sur les critères de soutien à la culture en espace bilingue » est fournie en annexe à ce communiqué. Elle est disponible sur Internet, sur le site de l'Office de la culture du canton et sur celui du CAF.*

*Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch).*

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :*

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 031 633 75 55 ou 079 957 20 57*